

Procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2023

Le vendredi 31 Mars 2023 à 20h00, les membres du Conseil Municipal de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Fabienne PRUNOT, Maire de NAVOUR-SUR-GROSNE.

Etaient présents : Isabelle AUGOYAT, Bernard BADROUILLET, Arnaud DENOJEAN, Jean DE WITTE, Patrice FERRET, Eliane JOMAIN, Jean PIÉBOURG, Fabienne PRUNOT, Cindy ROQUENCOURT, Philippe SAVARIS,

Étaient absents : Ludovic DROIN, Patrice SAUVAGEOT,

Etaient excusés : Amélie MARC, Nathalie RAJOT, Thierry VARACHAUD

Procurations : Amélie MARC à M. Arnaud DENOJEAN, Nathalie RAJOT à Thierry VARACHAUD

Secrétaire de séance : Bernard BADROUILLET

1. Approbation du PV de la réunion de conseil du 3 février 2023 :

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal du 3 février 2023.

En l'absence de remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Compte administratif 2022 et compte de gestion du budget général :

Madame le Maire présente l'état des dépenses et des recettes de l'exercice 2022.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Désignation	Budget primitif	Réalisé
011	Charges à caractère général	150 800,00	131 038,00
012	Charges de personnel	134 850,00	111 308,19
014	Atténuations de produits	14 650,00	12 976,00
65	Autres charges de gestion courante	242 150,00	217 570,50
66	Charges financières	6 000,00	4 626,57
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00
68	Dotations de provisions	0,00	370,00
023	Virement à la section d'investissement	235 800,49	0,00
042	Opérations d'ordre	3 280,35	1 845,00
	Total général	790 030,84	479 734,26

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Désignation	Budget primitif	Réalisé
013	Atténuations de charges	15 500,00	18 752,46
70	Produits des services	69 380,00	88 122,17
73	Impôts et taxes	198 500,00	202 164,35
74	Dotations et participations	223 602,00	234 271,18
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00	40 436,86
77	Produits exceptionnels	0,00	230,71
002	Excédent de fonctionnement reporté	248 048,84	0,00
	Total général	790 030,84	583 977,73

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Désignation	Budget primitif	Réalisé
16	Emprunts et dettes	51 800,00	54 091,79
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	4 650,00
204	Subventions d'équipement	1 800,00	1 750,12
21	Immobilisations corporelles	523 784,84	245 417,04
001	Déficit d'investissement reporté	48 355,33	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	10 176,00
	Total général	635 740,17	316 084,95

Recettes d'investissement :

Chapitre	Désignation	Budget primitif	Réalisé
10	Dotations, fonds divers	110 805,33	73 246,98
13	Subventions d'investissement	115 254,00	39 300,30
16	Emprunts et dettes	170 600,00	200 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	235 800,49	0,00
040	Opérations d'ordre	3 280,35	1 845,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	10 176,00
	Total général	635 740,17	324 568,28

Délibération n°3/2023**Vote du Compte de gestion**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le Compte de gestion est établi par le Trésorier municipal à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **VOTE** le Compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n°4/2023**Vote du Compte administratif 2022**

Sous la présidence de M. Bernard BADROUILLET, doyen, le Conseil municipal examine le compte administratif 2022 et hors de la présence du Maire, Madame Fabienne PRUNOT.

- **VOTE** le Compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	324 568,28	583 977,73	908 546,01
Dépenses	316 084,95	479 734,26	795 819,21
Résultat de l'exercice 2022	8 483,33	104 243,47	112 726,80
Résultat de clôture exercice 2021	- 48 355,33	248 048,84	
Solde d'exécution 2023	- 39 872,00	352 292,31	

Délibération n°5 /2023**Affectation du résultat**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Fabienne PRUNOT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Considérant qu'il y lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	104 243,47€
- Un excédent reporté de	248 048,84€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	352 292,31€

- Un déficit d'investissement de	39 872,00€
Soit un besoin de financement de	39 872,00€

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31/12/2022 :	Excédent 352 292,31€
Affectation complémentaire au compte 1068	39 872,00€
Résultat reporté en fonctionnement au compte 002	312 420,31€
Résultat d'investissement reporté au compte 001	Déficit 39 872,00€

3. Compte administratif et compte de gestion du budget photovoltaïque :

Délibération n° 6/2023

Vote du Compte de gestion budget photovoltaïque

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le Compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le Compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **VOTE** le Compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n°07/2023

Vote du Compte administratif budget photovoltaïque

Sous la présidence de M. Bernard BADROUILLET, doyen, le Conseil municipal examine le Compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes.

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	860,00	2 397,48	3 257,48
Dépenses	573,30	901,38	1 474,68
Résultat de l'exercice 2022	286,70	1 496,10	1 782,80
Résultat de clôture de l'exercice 2021	286,70	4 304,51	4 591,21
Solde d'exécution 2023	573,40	5 800,61	

Délibération n°08/2023

Affectation du résultat :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Fabienne PRUNOT, après avoir approuvé le Compte administratif du budget photovoltaïque de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant que le Compte administratif fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de 1 496,10 €
- Un excédent reporté de 4 304,51 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 5 800,61€
- - un excédent d'investissement de 573,40 €
- Soit un excédent de financement de 573,40 €

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31/12/2022	Excédent 5 800,61€
Résultat reporté en fonctionnement au compte 002	5 800,61€
Résultat d'investissement reporté au compte 001	573,40€

4. Taux d'imposition :

Madame le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Taux votés	Produits attendus
Taxe foncière bâtie	560 117€	604 300€	32,37 %	195 612 €
Taxe foncière non bâtie	111 157€	119 100€	38,70 %	46 092 €
Taxe d'habitation	232 539€	258 643€	8,91 %	23 040 €
Total				264 744 €
Effet du coefficient correcteur				- 52 730 €
Total				212 014 €

Délibération n°9/2023

Vote des taux des impôts directs locaux

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1639 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu le contexte économique, Madame Le Maire propose de maintenir le taux des impôts directs locaux comme suit :

TFB : 32,37%

TFNB : 38,70%

TH : 8.91%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*

➤ **DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

-taxe d'habitation : 8.91%

-taxe foncière sur propriétés bâties : 32.37%

-taxe foncière sur propriétés non bâties : 38,70%

➤ **CHARGE** Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

-de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

5. Budget primitif 2023 :

Madame le Maire présente les orientations budgétaires : elle rappelle que le budget est soumis à la nouvelle nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2023.

Dépenses de fonctionnement :

Articles	Désignation	Propositions BP	Principales dépenses
60	Achats et variations de stocks	46 000,00	Eau- EDF- combustibles-carburant-fournitures administratives et d'entretien- fournitures de petit équipement- fleurissement
61 /62	Autres charges externes	107 100,00	Contrats de prestations de services – reprise concessions cimetière- travaux de bâtiments et de voirie-maintenance-Assurances- bulletin

			municipal- cérémonies-repas des aînés- frais postaux et télécommunication
63	Impôts et taxes	6 600,00	Taxes foncières
64	Charges de personnel	124 000,00	Prise en compte d'une vacation pour ménage et mi-temps secrétariat.
73	Atténuations de produits	13 500,00	Dégrèvements- Attributions de compensation communauté de communes
65	Autres charges de gestion courante	283 000,00	Indemnités-SIVOS- remboursement emprunt communauté de communes pour groupe scolaire-eaux pluviales La Croix de Brandon
66	Charges financières	8 000,00	Intérêts à l'échéance
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	Secours et dots
023	Virement à la section d'investissement	238 569,30	
042	Opérations d'ordre	1 845,00	
	Total général	831 114,30	

Recettes de fonctionnement :

Articles	Désignation	Propositions BP	Principales recettes
013	Atténuations de charges	18 093,99	Remboursement sur rémunération de personnel (Agence postale)
70	Produits des services	20 400,00	Redevance d'occupation du domaine public Charges des locations- fermages- CIAS
73	Impôts et taxes	220 600,00	Impôts directs locaux (TFB – TFNB - TH)
74	Dotations et participations	218 100,00	Dotations de l'Etat – Natura 2000
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	Revenus des immeubles
77	Produits exceptionnels	1 500,00	
002	Excédent de fonctionnement reporté	312 420,31	
	Total général	831 114,30	

Dépenses d'investissement :

Articles	Désignation	Propositions BP	Principales dépenses
16	Emprunts et dettes	52 600,00	
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00	Frais d'études dossiers aménagement des abords du groupe scolaire – atelier municipal
21	Immobilisations corporelles	446 973,00	Solde travaux La Croix de Brandon – aménagement des abords du groupe scolaire- solde travaux salle des fêtes de Clermain – Lavois- achat d'un gyrobroyeur- repeuplement forêt communale de Clermain – travaux appartement de Clermain- achat de terrains
001	Déficit d'investissement reporté	39 872,00	
041	Opérations patrimoniales	10 176,00	
	Total général	589 621,30	

Recettes d'investissement :

Articles	Désignation	Propositions BP	Principales recettes
10	Dotations, fonds divers	139 472,00	FCTVA – Taxe d'aménagement – excédent de fonctionnement capitalisé
13	Subventions d'investissement	149 135,00	Solde CAF pour travaux MAM- DETR La Croix de Brandon- lavois-salle des fêtes de Clermain -abords du groupe scolaire – amendes de police

16	Emprunts et dettes	60 600,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	238 569,30	
040	Opérations d'ordre	1 845,00	
	Total général	589 621,30	

Délibération n° 10 /2023

Vote du budget primitif 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023

Investissement :

Dépenses 589 621,30€

Recettes 589 621,30€

Fonctionnement :

Dépenses 831 114,30€

Recettes 831 114,30€

6. Budget primitif photovoltaïque 2023 :

Dépenses de fonctionnement :

Articles	Désignation	Propositions BP
011	Charges à caractère général	3 273,30
023	Virement à la section d'investissement	3 740,61
042	Opérations d'ordre	860,00
	Total général	7 873,91

Recettes de fonctionnement :

Articles	Désignation	Propositions BP
70	Produits des services	1 500,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	5 800,61
042	Opérations d'ordre	573,30
	Total général	7 873,91

Dépenses d'investissement :

Articles	Désignation	Propositions BP
21	Immobilisations corporelles	4 600,71
040	Opérations d'ordre	573,30
	Total général	5 174,01

Recettes d'investissement :

Articles	Désignation	Propositions BP
001	Excédent d'investissement reporté	573,40
021	Virement de la section de fonctionnement	3 740,61
040	Opérations d'ordre	860,00
	Total général	5 174,01

Délibération n°11/2023

Vote du Budget Primitif photovoltaïque 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023

Investissement :

Dépenses	5 174,01€
----------	-----------

Recettes	5 174,01€
----------	-----------

Fonctionnement :

Dépenses	7 873,91€
----------	-----------

Recettes	7 873,91€
----------	-----------

7. Acceptation d'un don :

Madame le Maire rapporte que l'association « Murmures » dispose d'une somme de 1 500 € pour la rénovation du patrimoine. Elle précise que cette association organise des concerts dans l'église de Brandon ou à la Maison Saint-Joseph.

Cette subvention avait été versée par la Caisse locale du Crédit Agricole dans le cadre de la restauration des vitraux de l'église de Brandon en 2019.

Délibération n°12/2023

Acceptation d'un don

Le Maire explique au conseil que l'association « Murmures » dont le siège se trouve Maison Saint Joseph à Brandon, souhaite faire un don de 1500€ à la commune de Navour-sur-Grosne pour la rénovation du patrimoine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de recevoir un don de 1500euros
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération

8. Achat d'un terrain :

Madame le Maire informe les conseillers que la parcelle cadastrée n° 325 sur la commune de Clermain et appartenant à M. Jean Claude DULAURENT est inscrite en zone Ub pour 2 357 m² et en zone N pour 1 285 m².

Elle rappelle que le loi Climat et résilience introduit une politique de l'urbanisme avec d'une part la réduction de 50 % du rythme d'artificialisation des sols entre 2021 et 2031, et l'atteinte du « zéro artificialisation nette » d'ici 2050.

Considérant une éventuelle révision du PLUI en 2027, la communauté de communes SCMB dresse un bilan des terrains constructibles sur chaque commune membre.

La commune a donc contacté M. DULAURENT pour connaître ses intentions de vente de terrain.

Entre temps, M. Lucas GUERIN s'est positionné sur une partie du terrain et a commencé des démarches pour la construction d'une maison. M. et Mme JAFFRE souhaitent acquérir une partie de la zone naturelle pour accéder à leurs parcelles limitrophes.

Madame le Maire sollicite l'avis du conseil pour l'achat ou non du terrain, sachant qu'elle a rendez-vous avec le propriétaire ce jeudi 6 avril.

Après débat, le conseil municipal décide de laisser M. DULAURENT d'entreprendre directement la vente avec les personnes intéressées.

9. Affouage

Délibération n°13/2023

Tarif de l'affouage

Madame le Maire indique que la parcelle de bois cadastrée n° A 609 d'une surface de 8 067 m² au lieu-dit « La Roche » est proposé à l'affouage. Elle sollicite le conseil municipal pour la mise à prix du stère.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** le droit d'exploiter la parcelle comme proposé ci-dessus
- **FIXE** le tarif à 5 euros le stère
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la présente délibération

L'avis d'affouage sera affiché en mairie.

10. Repeuplement forêt communale de Clermain

Madame le Maire rappelle que l'ONF (Office National des Forêts) gère pour le compte de la commune les 35 ha de forêt divisés en 8 parcelles. Il propose à la commune une régénération par plantation de douglas et de cèdres. La commission « environnement » est chargée d'étudier le devis (choix des essences et nombre de plants).

11. Tarifs salles des fêtes :

Madame le Maire précise les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} avril 2023.

Ces nouvelles dispositions seront rajoutées dans le règlement intérieur, en particulier le forfait ménage qui sera facturé d'office si la salle n'est pas rendue propre.

Mme Cindy ROQUENCOURT signale qu'il n'est pas fait d'état des lieux pour les associations. Il faut souvent refaire le ménage après les manifestations.

Mme Isabelle AUGOYAT demande un jeu de clés pour la salle de Montagny-sur-Grosne.

M. Patrice FERRET suggère de changer les barilliers des portes de la salle des fêtes de Brandon : beaucoup trop de monde possède la clé.

Délibération n°14/2023

Actualisation des tarifs de location de salles communales

Madame le maire explique qu'il convient de revoir et harmoniser les tarifs de location des trois salles communales de Clermain, Brandon et Montagny-Sur-Grosne.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs de location suivants :

Salle communale de Clermain :

Habitants Navour-sur-Grosne : 120 € / week-end - Autres : 160 € / week-end

Forfait ménage : 50€

Salle communale de Brandon :

Habitants Navour-sur-Grosne : 80 € / week-end - Autres : 120 € / week-end

Forfait ménage : 50€

Salle communale de Montagny :

Habitants Navour-sur-Grosne : 30€ / week-end - Autres : 50 € / week-end

Forfait ménage : 30€

Facturation des frais :

EDF : 0.25€ / kwatts

FUEL : 3€ / Unité

GAZ : 4 € / m3

CHAUFFAGE (Clermain) : 0.14/KW

Pour l'ensemble des salles :

Vin d'honneur / Réunion = Forfait 30€

Tarif association : manifestation avec bénéfice = Forfait de 20€ / Gratuit pour les réunions

Casse : verre ou tasse 2€, assiette 5€, pichet, saladier ou plat 10€, couvert 1€

Caution : 300€

11. Comptes-rendus des commissions :

Voirie : Mme Fabienne PRUNOT indique que l'entreprise THIVENT souhaite prendre un rendez-vous avant fin avril pour les devis de voirie communautaire. Les responsables de voirie sont invités à faire le tour des communes. Elle rappelle que l'enveloppe budgétaire pour les travaux est de l'ordre de 40 000 €.

Bâtiments : M Patrice FERRET rapporte que la charpente des lavoirs de Clermain et Brandon a été réalisée par l'entreprise CDCZ de Cenves. Les vannes d'alimentation en eau du lavoir de Brandon sont à changer : un devis a été sollicité au Comptoir des Fers.

Des devis sont aussi en attente pour le changement de planches de rive et de chéneaux sur la toiture des églises de Clermain et Brandon.

Suite au contrôle de l'installation de chauffage de l'église de Clermain par l'entreprise DUTRION-COLAS, la VMC et les raccords d'alimentation en gaz sont à remettre à neuf.

M. Jean DE-WITTE ajoute qu'il faut prévoir des travaux de conformité électrique dans l'église de Clermain.

M. Patrice FERRET propose de modifier l'entrée des sanitaires de l'ancienne école pour une utilisation lors des manifestations.

Mme Cindy ROQUENCOURT demande si des travaux sont prévus sur les bâtiments de Montagny-sur-Grosne.

M. Bernard BADROUILLET répond que les fenêtres de l'église seront colmatées en raison d'une infiltration d'eau en cas de fortes pluies.

Mme Fabienne PRUNOT ajoute qu'elle est toujours en attente d'une proposition de contrat de la part de la société APAVE pour le contrôle des installations électriques des bâtiments de Montagny-sur-Grosne.

Espaces verts : M. Jean DE-WITTE présente les différents devis pour l'achat d'un gyrobroyeur ou d'une tondeuse – débroussailleuse autoportée.

M. Jean PIEBOURG souhaite savoir pour quels travaux sera utilisé ce matériel.

Mme Cindy ROQUENCOURT suggère une réunion de la commission espace-verts pour le choix du matériel.

Vidéosurveillance : M. Jean PIEBOURG rapporte qu'un diagnostic sécurité avait été réalisé par la gendarmerie en 2021 suite aux dégradations de l'agorospace.

Il propose de réactualiser le dossier pour sécuriser l'école et le city stade.

Le dossier sera présenté lors d'une réunion de travail.

12. Questions diverses :

Tourisme : Mme Cindy ROQUENCOURT a assisté au Conseil d'administration de l'Office de Tourisme Verts Vallons Sud Bourgogne.

Le lancement de la saison touristique est prévu le 3 avril au château de Pierreclos.

L'assemblée générale est programmée le samedi 22 avril.

La randonnée des référents va s'organiser prochainement.

La Croix de Brandon : M. Philippe SAVARIS indique que les angles des encoches de stationnement ont été refaits.

Mme Fabienne PRUNOT ajoute que la Croix a été remise en place : elle doit vérifier si toutes les réserves abordées lors de la réunion de réception de travaux ont été levées.

Dépôt M. et Mme JAFFRE : M. Arnaud DENOJEAN demande quand la commune pourra récupérer le dépôt.

Mme Fabienne PRUNOT répond que le dépôt sera rendu à la commune au terme du bail, soit fin avril.

Ecole : M. Jean PIEBOURG indique que la chaudière est en panne, probablement suite à une coupure d'électricité.

L'entreprise DUCLUT a enfin envoyé le devis pour l'installation d'un visiophone dans la salle de garderie périscolaire.

Les enseignants ont donné les plans pour le marquage de marelles sous les préaux maternel et primaire.

M. Arnaud DENOJEAN attend la bâche pour la fabrication du bac à sable.

Salle des fêtes de Clermain : M. Philippe SAVARIS signale un problème d'évacuation des cendres de la chaudière. Il souhaite qu'un conseiller supplémentaire se charge de la vidange des cendriers.

SIRTOM : M. Jean DE-WITTE signale que le SIRTOM effectuera prochainement le ramassage des poubelles ménagères tous les 15 jours.

M. Jean PIEBOURG a demandé un passage toutes les semaines pendant les congés d'été.

Risque de chute d'arbres : M. Jean DE-WITTE rapporte que des arbres sur le chemin jouxtant la parcelle A509 (Brandon) menacent de tomber sur la maison de Mme GRONDIN.

RCEA : Mme Fabienne PRUNOT fait part aux conseillers du départ de M. MARDAMA Nathanaël, Chef de projets routiers DREAL Bourgogne-Franche-Comté. Une réunion a eu lieu le 23 mars pour aborder l'état d'avancement des travaux de la mise à 2x2voies de la RCEA.

Les élus seront invités à une visite du chantier avec son remplaçant.

Une réunion est programmée ce lundi 3 avril à 10h en mairie de Clermain avec la DIR Centre-est pour le choix des panneaux directionnels à la sortie de l'échangeur.

Prochaines réunions :

- Réunion de travail le 14 avril à 20h
- Réunion de conseil le 21 avril à 20h